



Alain D.

« Quand un problème de santé survient on se sent démunis face à la montagne de démarches administratives à effectuer. J'ai été aidé avec beaucoup de bienveillance et de réactivité. Sans cette prise en charge j'aurais tout laissé tomber. »



Hector A.

« Grâce à la Cellule PDP, j'ai bénéficié d'une écoute attentive et des conseils adaptés, ce qui m'a permis de réussir ma reconversion vers un poste technicien méthodes dans une start up de fusées, sans passer par une période de chômage, après un essai encadré concluant et une formation ciblée.»



Il est essentiel de détecter précocement et d'assurer un suivi régulier pour favoriser le maintien dans l'emploi.

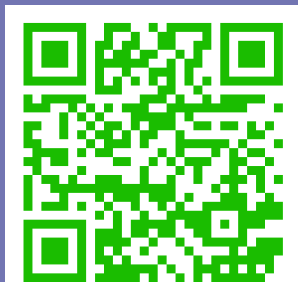
N'hésitez pas à vous rapprocher de votre médecin du travail.

L'accompagnement de la cellule PDP est compris dans les cotisations de l'employeur.

Consultez notre page web dédiée :



SPSTi BTP
Lorraine



SPSTi GAS BTP

Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

Quelle est votre situation actuelle?

En tant que salarié:

- **Votre état de santé actuel vous permet-il d'effectuer toutes les tâches de votre poste?**
- **Pensez-vous que votre état de santé vous permettra d'accomplir ces mêmes tâches dans deux ans?**

En tant qu'employeur:

- **Souhaitez-vous être accompagné sur le repérage des situations à risques de désinsertion professionnelle?**
- **Avez-vous besoin de renforcer vos connaissances sur les dispositifs de maintien en emploi?**



Nous contacter :

☎ 03 87 62 68 13

☎ 03 26 48 42 10

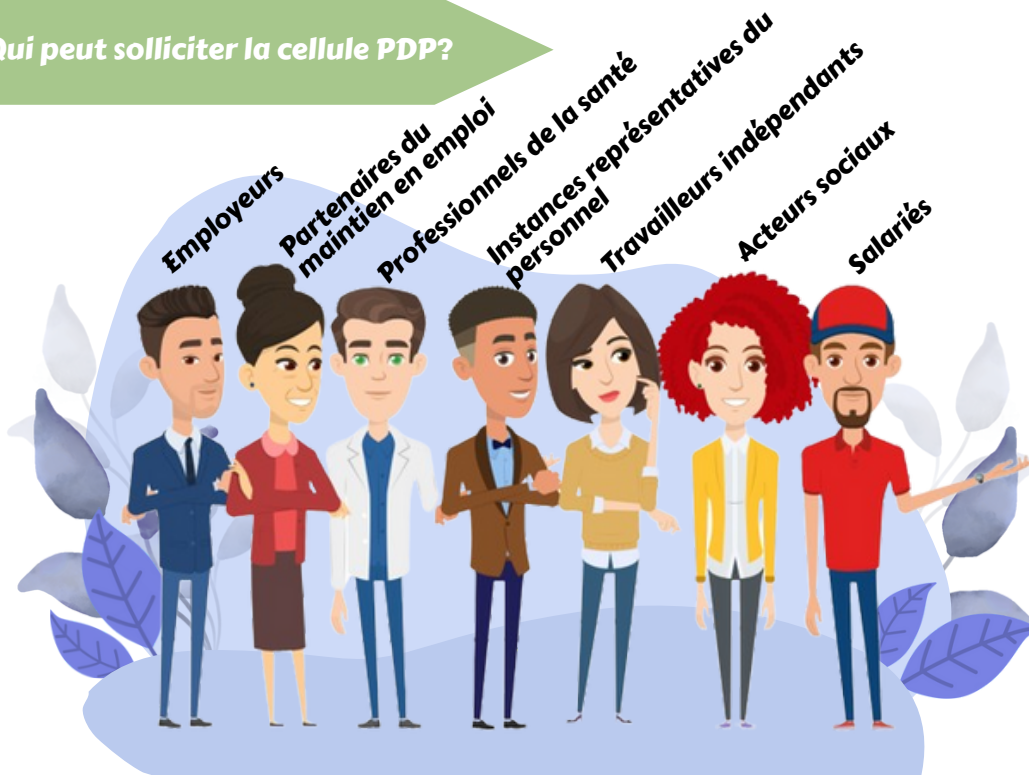
✉ cellulepdp@sistbtp-lorraine.fr

✉ pdp@gasbtp.com

🏠 147 chemin de Blory
57950 Montigny-lès-Metz

🏠 1 rue Emile Cazier
51100 Reims

Qui peut solliciter la cellule PDP?



Ses objectifs

La cellule PDP a pour objectif d'accompagner les salariés confrontés à des problèmes de santé pouvant compromettre leur maintien en emploi.

Elle vise à anticiper les risques de rupture professionnelle en proposant des solutions d'aménagement, de reconversion ou de réorientation en lien avec les différents acteurs de l'entreprise et de la santé au travail.

Son action précoce permet de favoriser le retour ou le maintien durable en activité.



Ses missions

Les missions de la cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle sont :

- Identifier les situations à risque de désinsertion professionnelle dès les premiers signes.
- Coordonner les acteurs (médecin du travail, employeur, salarié, services sociaux, etc.) pour construire un parcours adapté.
- Proposer des aménagements de poste, des formations ou des reconversions compatibles avec l'état de santé de la personne.
- Accompagner le salarié dans la reprise ou le maintien dans l'emploi.

L'accompagnement est effectué dans le respect de la confidentialité, avec l'accord éclairé et explicite du salarié, et en lien avec le médecin du travail de l'entreprise concernée.



Nos partenaires



MD PH MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

agefiph fastt

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

PRO BTP

Carsat
Retraite & Santé au travail